



Association des Piégeurs Agréés du Var

COMPTE RENDU DE L'AGO du 1^{er} avril 2023

L'AGO débute à 10 h 10 par la réception des membres qui signent la feuille de présence.

Présents : 9 adhérents et 8 membres du C.A.

Représentés : 3

Le Président débute par les remerciements envers les personnes présentes et au nom de l'APAV, il offre une casquette à chacun avec inscription « piégeur agréé du Var ».

Il remercie la Fédération Départementale des Chasseurs du Var pour la subvention allouée à notre association et le prêt de la salle. Le président absent est excusé et représenté.

Le président lit l'ordre du jour de l'assemblée générale puis il présente les membres du Conseil d'Administration de l'association en donnant leur fonction et remercie chacun pour sa collaboration indispensable. Il ajoute que le renouvellement de l'adhésion est possible ce jour et que le prix reste inchangé soit 25€.

✓ Le Président présente **le rapport moral** :

Un nouveau classement triennal des nuisibles du Groupe II est prévu pour le 30 juin 2023. Des réunions préparatoires ont été organisées avec les services de la Préfecture et un arrêté est en cours de préparation.

Pour obtenir l'inscription dans la liste varoise des ESOD, il faut des dégâts et les animaux sont pris en compte à partir de 10 000€ par espèces et par année. A partir de cette année seuls les dégâts dénoncés et chiffrés par les professionnels pour les ESOD plumes seront pris en compte.

L'A.P.A.V. a été représentée à chacune des différentes sessions du C.D.C.F.S.

Au cours de l'année :

- Le siège de la banque a été déplacé à DRAGUIGNAN, lieu de résidence du Trésorier.
- Différentes fiches ont été réactualisées pour la déclaration des dégâts afin d'être en harmonie avec celle de la Fédération.
- Des modifications et mises à jour ont été apportées sur les pages du site.
- Un nouveau LOGO a vu le jour, lisible et simple adopté par le précédent conseil d'administration à l'unanimité.
- En ce qui concerne l'unique Edito réalisé sur la période : le mot du Président, il a été édité dans la revue départementale et le journal national ainsi que sur le site APAV et UNAPAF ; les vœux de fin d'année et de nouvel an ont été présentés aux adhérents.
- Des membres anciens de l'APAV nous ont quittés mais avec des efforts soutenus l'effectif a augmenté de 10 %.



Association des Piégeurs Agréés du Var



- Cette année l'APAV sera présente à la fête du chasseur à St Antonin le 14 mai.
- La nouvelle fiche de dégâts est donnée aux présents et l'intérêt de les faire renseigner par les plaignants à nouveau rappelé.
- L'association s'est présentée à chaque formation piégeage de la FDC83 et un mailing envoyé pour une proposition d'adhésion.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 09 juillet 2022 est sur le site et il a été distribué pour que chacun en prenne connaissance.

Mis au vote, Le CR moral **est approuvé à l'unanimité**.

A ce jour, on reçoit plus de demandes pour des dégâts de sangliers que pour les renards ou fouines. Un rappel de la procédure est fait sur les modalités contraignantes du piégeage du sanglier.

En réponse à notre demande, un accord de principe a été donné par la préfecture pour nous fournir 5 cages pour piéger les sangliers. Elles seront réparties sur le territoire et prêtées à la demande.

Des précisions sont apportées sur les avantages à adhérer à l'APAV : Assurance RC pour le piéreur, pour la dégradation et le vol de pièges, protection juridique, journal trimestriel des piéieurs...

Une nouvelle carte d'adhérent a été faite et distribuée. Elle présente le logo de la Fédération et celui de l'UNAPAF.

Les statuts prévoient un règlement intérieur. Pour cette mise en conformité un règlement intérieur a été rédigé. Son article premier définit le moyen de convocation à savoir aussi tous les moyens actuels mis à notre disposition pour communiquer. (SMS, Mail, ...)

Mis au vote, Le règlement intérieur **est approuvé à l'unanimité**.

✓ **RAPPORT FINANCIER**

Le Trésorier, Philippe CRUSSON, présente le bilan 2022 et commente la projection préparée à savoir : Dépenses 1490,89€ et recettes 1945,71€ soit un solde excédentaire de 454,82 €.

Sur le compte courant il y a : 3828,39 € et sur le livret 3139,30€.

A ce jour il y a 4 nouveaux adhérents pour 2023/2024.

Une adhésion de 25 € est répartie ainsi : 11 € au journal des piéieurs pour 4 magazines, 4€ pour adhésion UNAPAF et 10€ sur le compte APAV.

Le prévisionnel pour l'année à venir donne 1998 € de dépenses pour 2000€ de recettes.

Mis au vote le bilan 2022 et le prévisionnel 2023 **sont approuvés à l'unanimité**.

✓ **Compte rendu CDCFS**

En préambule, Mme BEILLON secrétaire adjointe fait un petit rappel sur son travail et appuie sur le fait qu'il faut demander et faire remplir des fiches dégâts.

Le vice-président Gilles VERRET fait le compte rendu des CDCFS. Un arrêté ministériel pour trois ans va aboutir pour déterminer les ESOD du Groupe II.

Le renard et la fouine sont proposés pour tout le département alors que la pie et la corneille seront piégeables que dans un canton et quelques communes, à savoirs où les fiches de dégâts ont été suffisamment fournies. On essaie de convaincre le monde agricole à établir des fiches dégâts pour les espèces Pie et corneille afin qu'elles rentrent ou demeurent dans le groupe II pour notre département . Les dossiers varois sont bien étayés et généralement pas attaqués.



Association des Piéieurs Agréés du Var



✓ **Les projets pour 2023 sont de poursuivre et accentuer les actions entreprises afin de redynamiser l'association.**

✓ **Election du tiers sortant :**

Les membres sortants sont Messieurs ZEMA, VERRET, GAUTHIER et Mme BEILLON. Tous se représentent.

Mis au vote, le renouvellement des membres **est approuvé à l'unanimité**. Le bureau du Conseil d'Administration reste donc inchangé.

Le président a représenté le département à l'assemblée Générale de UNAPAF à PARIS. Il en ressort que de contacter et d'échanger avec d'autres présidents est bénéfique pour le collectif. De plus 66 départements ont répondu aux questionnaires donnés sur le piégeage pour une meilleure approche nationale.

Par exemple au niveau national, il se piège plus de 300 000 renards, 60 000 fouines, 400 000 pies, 350 000 corneilles, 1 200 000 ragondins ... et d'autres espèces qui ne figurent pas dans notre département.

Le ministère était présent et des précisions sur la question de 10 000 € de dégâts a été relevée. Une étude plus pointue sera réalisée. Nous resterons par prudence sur 10 000€ annuels par espèces.

✓ **QUESTIONS DIVERSES :**

Un piégeur aimerait des explications sur le chiffre de renards piégés dans le Var. Le nombre de 7120 renards prélevés est pour trois ans et il regroupe tout, à savoir ceux tués à la chasse, par le tir des louvetiers et le piégeage.

Une personne demande si on peut l'aider à avoir des contacts avec des piégeurs de sa commune ou à proximité car ce n'est pas facile. Nous essaierons de mettre en relation les volontaires car nous ne pouvons pas divulguer à une tierce personne des renseignements, notamment adresse, téléphone...

Fin de la réunion à 12H00.

A l'issue de cette assemblée générale, les participants à cette **Journée du Piégeur** sont invités à partager le pot de l'amitié suivi d'une collation déjeunatoire où chacun peut échanger sur son expérience et les plus récents piégeurs bénéficier ainsi d'une formation continue afin d'affiner sa pratique et ses techniques de piégeage.

A BRIGNOLES le 21 avril 2023.

Le Secrétaire,

Pascal GAUTHIER

Le Président,

Claude GAÏERO



Association des Piégeurs Agréés du Var

